



BULLETIN D'INSCRIPTION AVEC DECLARATION D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

MARCHE DE NOEL DU 2 ET 3 DECEMBRE 2023

Organisé par L'association FESTOU de SAINTE-HELENE

Chez MME Virginie BORGNIC

15 rue de l'avancée 56700 Sainte-Hélène

lenoeldelaria@gmail.com

Identification du déclarant :

(Pour les personnes morales, dénomination sociale, nom et prénom du représentant légal ou statuaire)

Nom, prénom : _____

Dénomination sociale (le cas échéant) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ ville : _____

Mail : _____

Téléphone : _____ N°SIRET : _____

PARTICULIER

PROFESSIONNEL

ASSOCIATION

Registre du commerce : _____ ou pièce d'identité : _____

Délivrée le :/...../..... à _____ (joindre une photocopie)

Caractéristiques de la vente au déballage :

Nature des objets mis en vente (IMPERATIF) : _____

Emplacement (2 tables) : _____ x 30 euros = _____ euros pour les 2 jours

Nombre de personnes sur le stand : _____ personnes

1. Ils seront réputés exposants lorsque le bulletin d'inscription, daté, signé, accompagné de la pièce d'identité et du règlement sera parvenu à l'organisateur.
- 2.. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation. Pour des raisons de sécurité, il pourra arrêter les inscriptions à tout moment.
3. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement.
4. Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pouvoir ou non à leur assurance. En aucun cas, l'association Festou n'est responsable de l'origine des objets mis en vente.
5. Il est possible d'installer la marchandise le samedi à partir de 12h et 8h le dimanche matin
6. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public à partir de 14h le samedi et à partir de 10h le dimanche et ne pas remballer avant 19h.

Engagement du déclarant :

Je soussigné, (Nom) _____ (Prénom) _____

Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente déclaration, et m'engage à respecter les dispositions prévues à l'article L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code du commerce.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Date et signature :

Règlement à joindre : chèque à l'ordre de FESTOU.

Pour tout renseignement : PERREL Christèle : 06.22.15.74.83 ou BORGNIC Virginie : 06.03.36.41.97